

# Les jésuites à Fribourg et le collège Saint-Michel

## Textes (traductions)

### I.

#### Textes 1-4

#### À propos de la fondation et des débuts du collège Saint-Michel

*Les textes traduits ici proviennent du recueil de textes suivants: O. Braunberger (éd.), Beati Petri Canisii Societatis Jesu Epistulae et Acta, vol. 7 (1572-1581), Fribourg-en-Brisgau, 1922 et vol. 8 (1581-1597), Fribourg-en-Brisgau, 1923 (abréviation: PCEA 7 et PCEA 8).*

#### 1. Extrait de la lettre de Canisius à Paul Hoffaeus du 5 janvier 1581<sup>1</sup>

*Paul Hoffaeus (1525-1608) est alors (1569-1581) provincial de la province d'Allemagne supérieure (et donc le successeur direct de Canisius dans cette fonction).<sup>2</sup> Dans cette lettre, Canisius rend compte de son arrivée à Fribourg, de la situation sur place et des mesures qui doivent être prises.*

[...] Lorsque Ta Révérence sera arrivée ici, elle trouvera facilement le moyen, je l'espère, de réaffecter certaines maisons à l'usage du collège, en accord avec ce que le Conseil a décidé. Alors il sera possible, dès que nous le voudrons, d'entretenir cinq ou six des nôtres ici; je désirerais que l'un d'eux soit celui qui n'est pas loin d'ici dans le Collège de Chambéry en Savoie;<sup>3</sup> il vient de Fribourg et c'est un prêtre qui m'a été recommandé par les nôtres; on pourra s'entretenir à son sujet avec le Provincial en même temps qu'avec le futur Général. Mais nous avons avant tout besoin d'un assistant bon et habile, qui puisse nous servir à domicile et en déplacement; en attendant nous sommes très embarrassés par ce serviteur grossier et peu spirituel que nous sommes forcés de supporter par nécessité, et nous ne parvenons pas à trouver de secrétaire. On nous a attribué une grande maison qui pourrait suffire à six des nôtres; nous avons reçu une partie du mobilier du monastère,<sup>4</sup> la maison voisine du curé nous fournit le repas. Nous prêchons dans une église assez grande qui se trouve à proximité et par la grâce de Dieu les auditeurs sont satisfaits; un catéchiste suivra bientôt. Le clergé et le peuple font preuve d'une exceptionnelle bonté à notre égard; et j'estime qu'il n'y a dans la Suisse catholique rien de plus cultivé, de plus fertile, de plus remarquable que Fribourg par la salubrité du climat, la production de vin et la facilité d'approvisionnement; la ville rivalise certes avec Berne, mais est supérieure à presque toutes les cités de ce territoire, si nous considérons la générosité et la bonté innées de ses citoyens. Et puisqu'au milieu des plus redoutables hérétiques elle conserve jusqu'à présent la gloire d'une piété préservée (ce qui peut être attribué à un miracle), et que le clergé et le peuple défendent avec une grande unanimité les droits de la religion, cette cité me semble grandement mériter que le Souverain Pontife lui accorde toutes ces faveurs (et c'est là la volonté de Dieu!), et que notre Société assume la charge et la lourde tâche de lui venir en aide. Il n'y a pas de raison que Ta

---

<sup>1</sup> PCEA 7, n° 2082, p. 596-601, ici p. 600-601.

<sup>2</sup> Sur lui, voir B. Schneider, «Hoffaeus, Paul», *Neue Deutsche Biographie* 9 (1972), p. 388, version en ligne, <https://www.deutsche-biographie.de/pnd132539578.html#ndbcontent>.

<sup>3</sup> Braunberger (dans le commentaire *ad loc.*) suppose qu'il s'agit de Stéphane Bertigny.

<sup>4</sup> L'abbaye d'Humilimont à Marsens (voir l'introduction), supprimée afin de favoriser l'installation des jésuites à Fribourg.

Révérance s'effraie des dispositions qu'il faudra prendre, du grand nombre de personnes à nourrir ou du risque de voir nos privilèges être affaiblis. Que Ta Révérence, c'est mon souhait, ménage ces personnes dès le début et n'en demande pas trop, en partie pour ne pas sembler contredire l'évêque, en partie pour ne pas renforcer l'opinion de ceux qui à Lucerne et à Fribourg parlent jalousement de l'insatiabilité, comme ils disent, des jésuites. Il leur suffira qu'une ou deux classes soient établies à cet endroit, puisque l'emplacement du collège sera de toute façon prêt. Ensuite il ne serait pas difficile d'entretenir la moitié du collège avec les biens du monastère. Et si les biens du monastère devaient être vendus, ce qu'il nous sera toujours possible de faire, ils pensent pouvoir réunir une forte somme d'argent qui suffirait au collège entier. Et ils ne doutent pas de la générosité du Conseil et des amis qui voudraient et pourraient magnifiquement développer le patrimoine du collège et toute sa structure. Je demande instamment à Ta Révérence de venir ici après Pâques et d'avertir à l'avance de sa visite le nonce, qui pense être de retour après la Pentecôte; ainsi en effet elle mènera plus commodément et plus librement à bonne fin ses négociations avec le Conseil, sous la conduite du Christ. [...]

## **2. Extrait de la lettre du Supérieur général Claudio Acquaviva du 8 juin 1581<sup>5</sup>**

*L'italien Claudio Acquaviva (en latin Claudius Aquaviva; 1543-1615) fut le supérieur général de l'ordre des Jésuites de février 1581 jusqu'à sa mort. L'extrait rend compte du succès de l'éducation religieuse parmi les gens du peuple.*

[...] La faveur et la bienveillance du peuple ne leur ont pas fait défaut; c'est ainsi que bon nombre de gens ont fait don de certains objets pour l'usage de l'autel et de mobilier pour la maison. Le nombre de gens de bien fréquentant leurs messes a crû peu à peu, ainsi que le nombre de ceux qui viennent pour la confession et la sainte communion, au point que d'autres ont même reconnu qu'il n'y avait jamais eu à Fribourg un plus grand nombre de personnes qui se confessent et communient. En outre, le nombre d'auditeurs s'est accru depuis qu'ils organisent des sermons publics aussi bien pour des occasions ordinaires qu'extraordinaires. Mais ils ont aussi entrepris d'enseigner le catéchisme aux gens plus simples. Pendant ce temps, les plus riches ont fait préparer de nouveaux sièges pour pouvoir mieux écouter leur enseignement lors du sermon. [...]

## **3. Extrait de la lettre de Canisius à Giovanni Francesco Bonhomini, début de l'année 1583<sup>6</sup>**

*Sur Bonhomini et son rôle dans la fondation du Collège, voir l'introduction. Canisius rend compte du succès du collège et de l'activité pastorale.*

Nous accomplissons à Fribourg ce qui relève de notre charge, tant à l'église qu'à l'école, et remercions à juste titre la bonté divine, qui daigne couronner les efforts des nôtres d'un succès remarquable. Tous admirent le fait que l'école soit si bien fréquentée que le nombre d'étudiants dépasse notre attente et celle de nos amis; les écoles d'Augsbourg et de Lucerne ont moins d'élèves et on nous en promet bien davantage l'été prochain. À Saint-Nicolas, le peuple était si nombreux à recevoir la sainte communion qu'on n'avait rien vu de tel auparavant; et les chanoines eux-mêmes vantent le travail des nôtres. Le Conseil fribourgeois et le

---

<sup>5</sup> PCEA 8, n° 2098, p. 19, 24, ici p. 21.

<sup>6</sup> PCEA 8, n° 2165, p. 113-114, ici p. 113.

peuple ne sont pas peu satisfaits de l'achat de l'école et de la création du collège, même si initialement beaucoup étaient peu favorables à ce projet [...]

#### 4. Extrait de la lettre de Canisius à Paul Hoffaeus, 1596<sup>7</sup>

*Paul Hoffaeus est alors visiteur de la province de Haute-Allemagne. Il est question des problèmes du collège. On constate que l'utilisation active et correcte du latin fait partie de l'idéal éducatif jésuite de Canisius. Le fait qu'il y ait des lacunes sur ce point parmi les jésuites vivant à Fribourg est évidemment embarrassant pour Canisius.<sup>8</sup>*

À propos de nos prêtres

Je doute qu'il soit utile d'entretenir dans ce collège un si grand nombre de prêtres (nous sommes 11) qui ne sont pas assez versés en matière de spiritualité, excepté l'un ou l'autre, et qui seraient mieux placés ailleurs et pourraient peut-être être plus utiles, et moins oisifs. [...]

Peu d'entre eux parlent bien et correctement le latin comme l'exigent les nouvelles règles des études;<sup>9</sup> bien plus, ils contreviennent fréquemment aux règles des grammairiens, et offensent les étrangers par leur langage barbare, causant du tort à leur honneur et à celui de la Société.

Certains ont délaissé les études et se sont excessivement consacrés au chant, et ils encouragent les étudiants à chanter, sans se soucier suffisamment que les étudiants progressent sur le plan littéraire et moral. [...]

## II

### Textes 5-6

#### Pierre Canisius, écrivain fribourgeois

*Les textes traduits ici sont tirés de l'ouvrage suivant: Notae in evangelicas lectiones, quae per totum annum Dominicis diebus in Ecclesia Catholica recitantur. Opus ad pie meditando ac simul ad precandum DEUM accommodatum, et nunc primum in lucem editum Authore R. P. Petro Canisio Societatis Iesu Doctore Theologo, Fribourg-en-Brisgau, A. Gemperlin, 1591, ici fol. 2 r°; 2 v°; 3 v°-4r°; 5 r°; 5 v°; et p. 715-716; 717-718.<sup>10</sup>*

---

<sup>7</sup> PCEA 8, n° 2351 p. 419-420.

<sup>8</sup> Voir à ce sujet Rädle (2000), p. 166, qui fournit également d'autres témoignages sur la vie de Canisius montrant à quel point la maîtrise du style en latin était importante pour lui.

<sup>9</sup> Il ne s'agit pas encore de la *Ratio Studiorum* de 1599. Cependant, les grandes lignes du programme d'études des jésuites étaient déjà disponibles dans les Constitutions de l'ordre depuis 1550; la *Ratio Studiorum* modifiait les détails mais pas le plan d'ensemble; cf. Seifert (1996), p. 317.

<sup>10</sup> Lien: <https://mdz-nbn-resolving.de/urn:nbn:de:bvb:12-bsb00022722-2>.

## 5. Extrait de l'épître dédicatoire à Peter Schneuwly,<sup>11</sup> vicaire général de l'évêque de Lausanne, et aux autres membres du clergé de Fribourg<sup>12</sup>

Pierre Canisius supplie sincèrement le Christ Jésus d'accorder la paix et la grâce aux très vénérables et très éminents Pierre Schneuwly, vicaire pour les affaires spirituelle du très révérend évêque de Lausanne, au prévôt Erhard Torin et aux autres chanoines de l'église collégiale de Fribourg en Suisse,<sup>13</sup> ainsi qu'au reste du clergé de cette juridiction de Fribourg.

Dix ans se sont écoulés, hommes dignes de vénération et, en raison de votre rang ecclésiastique, dignes d'honneur, depuis la première fois où je suis venu dans cette ville de Fribourg, non pas en y accourant spontanément, mais poussé, par l'autorité de mes supérieurs, à me mettre à disposition de quelque manière que ce soit, comme ouvrier ou comme homme d'Église, pour rentrer cette moisson. Car c'est ainsi qu'il a plu à notre Dieu très grand et très bon, à qui il appartient de désigner des ouvriers pour Sa vigne,<sup>14</sup> que moi, en entrant par la porte qui m'est désignée,<sup>15</sup> je joue ici pour ainsi dire le dernier rôle de ma vie et accomplisse mon service de vétéran parmi les Suisses. [...]

Je sais en effet fort bien quelle pieuse mission vous assumez, et quelle est son importance, depuis tant d'années, et avec quelle énergie vous luttez pour une confession irréprochable de la foi catholique et une doctrine solide, d'autant plus que rôdent partout des monstres d'erreurs et d'hérésies qui déchirent de plus en plus, oh douleur!, ce diocèse violemment ébranlé.<sup>16</sup> Car grâce à votre vigilance et en même temps à la ferme autorité de notre incorruptible Conseil<sup>17</sup> (qu'il me soit permis de le dire), plusieurs milliers de catholiques sur le

---

<sup>11</sup> Peter Schneuwly (env. 1540-1597), issu d'une famille patricienne de Fribourg, fut dès 1566 chanoine et prédicateur à Saint-Nicolas, puis prévôt et vicaire général de l'évêque de Lausanne. C'était un grand défenseur de la réforme catholique et surtout d'un système scolaire catholique; pour cette raison, il contribua également de manière décisive à la nomination des Jésuites à Fribourg. Sur Schneuwly, voir aussi M.-A. Heimo, «Schneuwly, Peter», *Dictionnaire historique de la Suisse*, version en ligne du 11.04.2013, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/025906/2013-04-11/>; F. Heinemann, «Geschichte des Schul-und Bildungswesens im alten Freiburg bis zum 17. Jahrhundert», *Freiburger Geschichtsblätter* 2 (1895), p. 1-146, ici p. 117-146; J. Vaucher, «Peter Schneuwly (1540-1597), Wegbereiter der Jesuiten», *Freiburger Geschichtsblätter* 74 (1997), p. 11-21.

<sup>12</sup> Fol. 2r<sup>o</sup>; 2v<sup>o</sup>; 3v<sup>o</sup>-4r<sup>o</sup>; 5r<sup>o</sup>.

<sup>13</sup> L'église Saint-Nicolas, l'actuelle cathédrale du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg.

<sup>14</sup> Voir la parabole des ouvriers de la vigne, Mt 20,1-16.

<sup>15</sup> Cf. Jn 10,1.

<sup>16</sup> À la suite de la Réforme, une grande partie de l'évêché de Lausanne fut effectivement perdue pour le catholicisme. En 1536, l'évêque Sébastien de Montfalcon (1489-1560) avait même dû quitter sa ville épiscopale et se rendre en Savoie à la suite de la conquête du canton de Vaud par Berne. Il ne put exercer son pouvoir spirituel que sur le canton de Fribourg, le comté de Gruyères, la ville de Soleure et quelques autres petits territoires. Ses efforts pour établir une nouvelle administration épiscopale à Fribourg, qui resta catholique, échouèrent (voir P. Surchat, «Montfalcon, Sébastien de», *Dictionnaire historique de la Suisse*, version en ligne du 24.11.2009, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/018487/2009-11-24/>). Le transfert de facto (non officiel) du siège de l'évêché à Fribourg ne fut réalisé qu'au XVII<sup>e</sup> siècle (1663). La longue absence de l'évêque signifie que les réformes visant à renforcer le catholicisme à Fribourg et à Soleure ne furent pas mises en œuvre par lui, mais par les autorités locales. L'actuel diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, avec Fribourg comme siège épiscopal officiel, n'existe que depuis 1924. Pour l'histoire du diocèse, voir G. Coutaz, «Lausanne (diocèse)», *Dictionnaire historique de la Suisse*, version en ligne du 24.07.2013, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/011400/2013-07-24/>. On trouvera une présentation d'ensemble de la réforme catholique à Fribourg dans Vicaire (1981), p. 350-363, qui met l'accent sur les particularités et les problèmes découlant du fait que les autorités civiles prirent décidément, dès le début et jusque dans les années 1560, la place de l'administration ecclésiastique, qui avait été réduite à néant.

<sup>17</sup> Le 26 août 1522 déjà, le Conseil menaça de sanctions les adeptes de «la méchante, maudite et diabolique secte» (nous traduisons) des luthériens, ce dernier terme devant être compris ici de manière plutôt vague (J. Strickler, *Actensammlung zur Schweizerischen Reformationsgeschichte...*, vol. 1, Zurich, Meyer & Zeller, 1878,

territoire fribourgeois, comme le reste choisi et chéri d'Israël,<sup>18</sup> sont jusqu'à présent préservés et ne plient pas leurs genoux devant Baal<sup>19</sup> et d'autres idoles récemment érigées, mais plutôt, à l'instar de Tobie l'Ancien, recherchent, invoquent et adorent sincèrement le Seigneur Dieu d'Israël dans la sainte Jérusalem et dans son vrai temple.<sup>20</sup> [...]

Nous traitons donc des notes évangéliques fondées sur les lectures qui sont d'ordinaire proposées lors des jours de fête dans les églises catholiques, et expliquées publiquement selon un usage à la fois très ancien et très bien établi.<sup>21</sup> Ce sujet ne paraît pas étranger à ma profession; en outre, j'espère fermement qu'il vous sera agréable, à vous qui vous appliquez à la doctrine orthodoxe, et qu'en même temps il ne sera pas inutile pour inspirer la piété au peuple. Et de fait ces notes, à moins que je me trompe complètement, fournissent des passages et des chapitres qu'on pourrait souvent remettre en mémoire en d'autres occasions, mais surtout le dimanche, et qui, en particulier en ces temps de malheurs,<sup>22</sup> ne sauraient jamais être suffisamment enseignés dans le but de guérir les âmes malades. Pourtant je n'ignore pas qu'on trouve de nombreux et prestigieux théologiens, qui ont écrit beaucoup de choses utiles et remarquables sur les lectures évangéliques de ce genre; c'est d'ailleurs à juste titre qu'elles sont lues non seulement par les savants et par les prédicateurs, mais aussi par les catholiques qui assistent aux sermons. Mais nous, qui laissons volontiers la place à de tels coryphées et à de tels guides, nous avons décidé de suivre une méthode d'enseignement quelque peu différente et d'emprunter une voie qui se distingue un peu de celle des autres. Car nous ne nous attachons pas, contrairement à ce qui est habituel chez d'autres, à ce qu'on appelle le sens littéral;<sup>23</sup> au contraire, nous nous abstenons le plus pos-

---

n° 473, p. 173). Au cours des années suivantes, on prit encore d'autres mesures et dispositions. Sur la lutte acharnée du Conseil contre les courants réformés à Fribourg, voir Bedouelle (1981), en particulier p. 329-340.

<sup>18</sup> Cf. So 3,13; Jr 6,9; Ez 9,8; Ez 11,3; Mi 2,12.

<sup>19</sup> Sur cette image, voir par exemple 1 R 19,18.

<sup>20</sup> Lorsque la tribu juive de Nephtali se fut séparée de Jérusalem et eut sacrifié à une idole en forme de veau dans les montagnes de Galilée, seul Tobie resta fidèle au temple de Jérusalem et y offrit les dons prescrits aux jours de fête (cf. Tob 1,5-6).

<sup>21</sup> C'est ce que l'on appelle les péricopes. On constate ici une différence avec certaines branches de la Réforme, notamment en Suisse: dès le début de son activité à Zurich, le 1<sup>er</sup> janvier, Zwingli n'avait plus fondé ses prédications sur les péricopes, mais avait commencé à étudier l'évangile de Matthieu d'un bout à l'autre, une méthode qu'il reproduisit avec d'autres livres de la Bible (*lectio continua*); cf. par exemple U. Gäbler, *Zwingli. Eine Einführung in seinen Leben und Werk*, Munich, C. H. Beck, 1983, p. 45-46. Lorsque des membres du chapitre de la cathédrale protestèrent contre cette pratique, il invoqua la pratique de l'Église ancienne, que l'on pouvait encore reconnaître dans les prédications de saint Augustin et de saint Jean Chrysostome; voir H. Bullinger, *Reformationsgeschichte*, éd. J. J. Hottinger et H. H. Vögeli, vol. 1, Frauenfeld, Ch. Beyel, 1838, p. 12. En revanche, d'autres protestants comme les luthériens conservèrent en principe les péricopes traditionnelles pour les dimanches et les jours de fête (ils rejetaient bien sûr la Fête-Dieu). Ce n'est pas le lieu ici d'approfondir ce sujet. On retiendra cependant que l'Église réformée de Suisse alémanique ne connaît manifestement pas, aujourd'hui encore, de péricopes fixes et obligatoires (<https://www.gottesdienst-ref.ch/liturgie/gottesdienst-im-kirchenjahr>).

<sup>22</sup> L'expression latine *pestilenti tempore* est à prendre au sens métaphorique; par peste, Canisius entend le protestantisme.

<sup>23</sup> On peut sans doute déceler dans ces mots une pointe contre les réformateurs. Dans l'exégèse de Luther, le sens littéral jouait le rôle principal (il est pour lui, selon une déclaration de 1521, «der eynige recht hewbt synn, den die buchstaben geben», c'est-à-dire le sens principal, donné par les lettres; WA (= édition de Weimar) VII, 650 (= *D. Martin Luthers Werke*, vol. 7, Weimar, Hermann Böhlhaus Nachfolger, 1897)). Pour Calvin, le sens historique des mots était au centre de l'interprétation, ce qui allait de pair avec un intérêt philologique pour le texte original; il n'était donc en principe pas favorable à une interprétation allégorique de la Bible. Voir à ce sujet H. Graf Reventlow, *Epochen der Bibelauslegung*, vol. 3, *Renaissance, Reformation, Humanismus*, Munich, C. H. Beck, 1997, p. 134 (sur Calvin).

sible de commenter scrupuleusement le récit évangélique et l'arrangement des mots.<sup>24</sup> Il nous suffit en effet de tirer des lectures des Évangiles que nous proposons quelques points importants de la doctrine du salut et de les adapter pour la méditation et la prière, de manière à veiller dans la mesure de notre faiblesse sur nos lecteurs, qui sont, sinon instruits, du moins bons et bienveillants, et à mettre à disposition de tous quelque chose qui serve moins à faire briller notre intelligence qu'à susciter des sentiments de piété. [...]

Donné à Fribourg en Suisse au mois de janvier 1591 après la naissance du Christ.

## 6. Pour la Fête-Dieu et son octave<sup>25</sup>

Cet évangile [Jean 6,56-59] fait partie de la longue et difficile discussion que le Christ eut avec les gens de Capharnaüm<sup>26</sup> au sujet de sa chair qu'il donnait à manger et de son sang qu'il donnait à boire. À ce sujet, il est bon de savoir qu'il y a deux manières de recevoir le Christ, l'une purement spirituelle et l'autre sacramentelle, et il faut comprendre que toutes deux sont présentes dans ce chapitre de Jean, de même que dans l'évangile dont il est question ici. Spirituelle est la foi ou la croyance dans les mérites du corps et du sang du Seigneur sacrifié pour nous sur la croix; mais sacramentelle est la réception extérieure de la sainte Eucharistie sous les espèces du pain et du vin. Cette réception extérieure inclut bien sûr toujours la réception spirituelle, et sans celle-ci, elle ne sert à rien et fait même du tort au communiant. Bien que les Pères interprètent les paroles du Christ dans cet évangile en partie comme se référant à la réception sacramentelle et en partie à la réception spirituelle, il n'est guère prudent de s'écarter d'Hilaire, de Chrysostome, de Cyrille<sup>27</sup> et d'autres, qui indiquent très clairement que c'est la réception sacramentelle qui est ici désignée et encouragée par les paroles du Christ. Quoi qu'il en soit, c'est en lui donnant ce sens que l'Église présente maintenant cet évangile et le relie à la fête de ce jour, qui exige de tous les fidèles une adhésion inébranlable à ce sacrement en même temps qu'un culte public (à d'autres époques déjà, mais surtout maintenant). Et, comme dans les temps anciens les bouches des habitants de Capharnaüm, celles de ceux qui murmurent et blasphèment aujourd'hui contre les sacrements sont énergiquement fermées, lorsque nous comprenons que les paroles du Christ ne désignent pas sa chair comme une nourriture dans un sens mystérieux ou allégorique,<sup>28</sup> mais comme une vraie nourriture, et son sang comme une vraie boisson, puisque tous deux agissent en nous spirituellement, de la même manière que la nourriture et la boisson extérieures ont d'ordinaire sur l'homme un effet physique. [...]

Assurément, une communion est celle des prêtres offrant le sacrifice, qui de par leur fonction rendent présente sur l'autel la passion du Christ, ce qui ne peut se faire sinon sous les deux espèces; l'autre est celle des laïcs, que rien n'empêche, si l'Église le prescrit ainsi, de

---

<sup>24</sup> Cela signifie que Canisius renonce dans une large mesure à la discussion philologique et historique du texte.

<sup>25</sup> P. 715-716; 717-718.

<sup>26</sup> Les habitants de Capharnaüm, situé sur la rive nord-ouest du lac de Génésareth, dans l'actuel Israël. Le terme Capharnaïtes était déjà utilisé avant la Réforme pour désigner les opposants à la doctrine catholique de l'Eucharistie (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles): voir B. Neunhauser, «Kapharnaiten», *Lexikon für Theologie und Kirche* 5 (1960<sup>2</sup>), p. 1318.

<sup>27</sup> Canisius fait référence aux Pères de l'Église Hilaire de Poitiers (vers 315-367), Jean Chrysostome (344/49-407) et Cyrille de Jérusalem (313-386).

<sup>28</sup> Canisius s'attaque à une conception de l'Eucharistie particulièrement courante chez les réformés suisses dans le sillage de Zwingli (alors que Luther supposait encore une présence réelle). Canisius défend la doctrine catholique de l'Eucharistie, que le Concile de Trente, notamment, avait énergiquement formulée quelques années auparavant dans le décret sur l'Eucharistie de sa treizième session (deuxième séance, 1551-1552).

recevoir le Christ tout entier sous une seule forme sacramentelle,<sup>29</sup> de la même manière que Chrysostome, Augustin<sup>30</sup> et plusieurs autres pensent de manière convaincante que les deux disciples à Emmaüs ont communié seulement sous l'espèce du pain.<sup>31</sup> Mais il donne prise à l'erreur, le fait que ceux qui prônent l'usage du calice, privés de l'esprit de Dieu, qui n'existe pas hors de la véritable Église, émettent au sujet d'un si grand mystère de la foi un jugement selon la chair, soucieux plus que de raison de boire. Ils ne voient pas que les catholiques qui communient sous une seule espèce reçoivent non seulement le corps mais en même temps le sang, l'âme et la divinité du Christ, et qu'en ces communiants s'accomplit la promesse du Christ: si quelqu'un mange de ce pain, il vivra pour l'éternité.<sup>32</sup>

---

<sup>29</sup> Canisius s'attache ici à réfuter la revendication du «calice laïque» («utraquisme»), qui avait déjà joué un grand rôle au XV<sup>e</sup> siècle dans les troubles hussites et reçu un nouvel élan sous l'impulsion de la Réforme; dans la sphère protestante, le calice laïque était (et est) courant. Ce que Canisius dit ici sur ce sujet correspond dans son contenu au décret sur la communion sous les deux espèces de la 21<sup>e</sup> session du Concile de Trente (troisième séance, 1562-1563).

<sup>30</sup> Canisius se réfère ici encore à Jean Chrysostome (344/49-407), ainsi qu'à Augustin d'Hippone (354-430).

<sup>31</sup> Voir le récit des disciples d'Emmaüs (Lc 24,13-35, ici surtout 24,30).

<sup>32</sup> Jn 6,51.